



CEEAC

ECCAS

**ALLOCUTION D'OUVERTURE DE SEM. GILBERTO DA
PIEIDADE
VERISSIMO, PRESIDENT DE LA COMMISSION DE LA
CEEAC
A L'OCCASION DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE DU
SEGMENT MINISTERIEL DE LA 2ème SESSION
EXTRAORDINAIRE DU COMITE TECHNIQUE SPECIALISE
SUR LA DEFENSE, LA SURETE ET LA SECURITE**

KINSHASA, le 29 avril 2022

- Excellence Monsieur Didier MAZENGA MUKANZU, Ministre de l'Intégration Régionale et Francophonie de la République Démocratique du Congo, Président en exercice du Conseil des Ministres de la CEEAC ;
- Excellence Dr Gilbert KABANDA KURHENGA, Ministre de la Défense et Anciens Combattants de la République Démocratique du Congo, Président en exercice du Segment des Chefs d'Etat-major Général, Comandant-en-Chef et Gendarmerie et Des Haut responsable Ministères du COPAX ;
- Mesdames et Messieurs les Ministres ;
- Mesdames et Messieurs les Chefs de délégations ;
- Monsieur le Général, Chef d'Etat-major général des Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC), Président en exercice du Segment des CEMG/Chefs de Police-Gendarmerie/Hauts Responsables des Ministères du COPAX;
- Monsieur le Secrétaire général du Ministère de l'Intégration Régionale de la RDC, Président du Segment des Experts ;
- Monsieur le Commissaire aux Affaires Politiques, Paix et Sécurité de la Commission de la CEEAC ;
- Messieurs les Chefs d'Etat-major Général des Forces Armées des Etats membres de la CEEAC ;
- Messieurs les Commandants-en-Chef des Polices et des Gendarmeries des Etats membres de la CEEAC ;
- Mesdames et Messieurs les Hauts Responsables des Ministères du COPAX ;
- Monsieur le Chef d'Etat-major Régional de la FOMAC ;
- Messieurs les Officiers Généraux ;
- Mesdames et Messieurs les Experts ;

- Distingués Invités ;
- Mesdames et Messieurs en vos rangs, grades et qualités respectifs.

Il m'échoit l'honneur de prendre la parole devant vous ce jour, ici à Kinshasa, ville chargée d'histoire et capitale de la République Démocratique du Congo, à l'occasion de l'ouverture de la réunion du Segment Ministériel de la IIème Session Extraordinaire du Comité Technique Spécialisé sur la Défense, la Sûreté et la Sécurité (CTSDSS) de notre organisation régionale, la Communauté Économique des Etats de l'Afrique Centrale.

Permettez moi, s'il vous plaît, avant de poursuivre mon propos, de remercier très sincèrement Son Excellence Monsieur Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la République Démocratique du Congo, Chef de l'Etat, Président en exercice de la CEEAC, le Gouvernement et le peuple de son pays, pour l'accueil fraternel reçu et les facilités accordées à toutes les délégations présentes à cette réunion, ainsi que pour les conditions matérielles mises à leurs dispositions pour les travaux des présentes assises.

Je voudrais solennellement leur exprimer la reconnaissance de la Commission pour tous les efforts qu'ils déploient en faveur de la revitalisation de la CEEAC.

Excellences ;

Mesdames et Messieurs ;

Les présentes assises se tiennent dans un contexte particulier pour la sous-région de l'Afrique Centrale.

En effet, au moment où notre Communauté s'emploie à mettre en œuvre la réforme institutionnelle décidée par nos Chefs d'Etat et à renforcer ses capacités en matière de prévention et de gestion des conflits armés, un ensemble de menaces graves pèsent encore sur la paix, la sécurité et la stabilité de notre région d'Afrique centrale.

Parmi ces menaces, nous avons :

- Les crises et conflits liés aux élections ;
- Les exactions des groupes armés et les forces négatives ;
- La circulation incontrôlée des armes légères et de petit calibre ;
- Le terrorisme et l'extrémisme violent ;
- La criminalité transnationale organisée marquée notamment par la traite des êtres humains, l'exploitation illicite des ressources naturelles, la contrebande et le trafic des stupéfiants ;
- Les rébellions armées internes dans certains Etats membres.

Ces menaces contre la paix, la sécurité et la stabilité à la fois de nos Etats et de notre espace régional ne sont pas sans lien avec

la situation humanitaire qui y prévaut. Nul n'ignore en effet que ces menaces ont généré une situation humanitaire dramatique dans notre région, notamment sur le plan de la migration et de la sécurité à la fois alimentaire et sanitaire. Les menaces contre la paix, la sécurité et la stabilité évoquées ont mis des membres de nombreuses communautés de certains de nos Etats membres sur le chemin de l'exil vers les pays voisins et d'autres régions de leurs propres pays à la recherche de la sécurité. Elles les ont souvent exposés à la faim et à la maladie. Mais il y a toutefois lieu de souligner ici que si la migration forcée peut être une des causes de l'insécurité alimentaire et sanitaire, elle peut en être aussi la conséquence.

Excellences ;

Mesdames et Messieurs ;

Ayant participé il y a tout juste quelques jours de cela à une réunion ministérielle sur la recherche de solutions aux déplacements forcés liés aux crises successives en République Centrafricaine à Yaoundé, au Cameroun, j'aimerais appeler l'attention du Conseil de Paix et de Sécurité sur cette question. La présence de nombreux réfugiés et personnes déplacées assistés ci-et-là par les acteurs humanitaires dans les Etats de notre région devrait d'une manière ou d'une autre interpeller le Conseil de Paix et de Sécurité. Cette présence soulève en effet un problème de sécurité humaine face auquel notre Communauté devrait commencer à envisager de se donner les

moyens d'une réponse appropriée, conformément aux dispositions des articles 88 et 89 du traité révisé et à celles des Orientations contenues dans les « Modalités de Fonctionnement de l'Agence Humanitaire Africaine » de l'Union africaine qui en recommandent l'appropriation au niveau régional. En effet, les Communautés Économiques Régionales de tous les pays d'accueil de réfugiés doivent élaborer des plans régionaux d'intervention d'urgence, car la plupart des crises de réfugiés peuvent résulter d'un conflit aux ramifications régionales ou ont toujours un impact direct sur la stabilité de la région.

Au-delà de la question des moyens d'une réponse humanitaire qui peut inclure des actions civilo-militaires et relève aussi des missions de la FOMAC à travers sa composante civile, et dont l'arrimage au nouvel ordonnancement institutionnel de notre organisation régionale est à l'ordre du jour de cette deuxième session, notre Communauté devrait accorder de plus en plus d'importance à la prévention des conflits.

La doctrine en la matière veut que l'on parle de prévention opérationnelle et de prévention structurelle. L'action du Comité des sages dont l'opérationnalisation est aussi à l'ordre du jour de cette réunion s'inscrira davantage dans le domaine de la prévention opérationnelle à travers la diplomatie préventive et la médiation. Elle devrait réduire considérablement le risque de voir des crises se transformer en conflits violents dans la région. Plus nous renforcerons notre capacité à éviter que les crises se transforment en conflits violents, moins nous aurons ce type de

conflits et moins nous produirons des réfugiés et des personnes déplacées dans la région.

Excellences ;

Mesdames et Messieurs ;

Nos efforts de prévention des conflits doivent aller au-delà de la prévention opérationnelle et s'inscrire aussi dans la dynamique et logique de la prévention structurelle. Bien que la prévention structurelle des conflits soit une entreprise de long terme et de longue haleine, elle n'est toutefois pas hors de notre portée. La prévention structurelle est en réalité un effort de création des conditions d'une « paix positive » à la fois au niveau des Etats membres et celui de la région. Elle passe par la création des conditions d'émergence de collectivités ou de sociétés justes, c'est-à-dire régies par les principes de légitimité, de participation, d'équité, d'inclusivité, de tolérance, de respect des droits et des identités.

La meilleure manière d'y parvenir est de renforcer notre adhésion aux valeurs partagées de l'Union Africaine que tous nos Etats se sont déjà engagés à promouvoir et à incarner dans leur gestion quotidienne en ratifiant les traités qui les portent. La prévention des crises et des conflits relevant de la compétence du Conseil de Paix et de Sécurité de notre Communauté, la Commission espère pouvoir bénéficier de son appui total lorsqu'elle ouvrira le chantier d'un programme régional de gouvernance fondée sur nos valeurs partagées au cours des

mois qui viennent. Ce programme, destiné entre autres à faire de tous nos Etats des « pays surs », constituera l'autre facette de notre politique communautaire de prévention des conflits et de construction ou renforcement de la paix, de la sécurité et de la stabilité.

Les graves problèmes de paix et de sécurité qui ont été soulignés avec un accent particulier sur les misères humaines qu'ils entraînent sont d'autant plus préoccupants qu'ils interviennent au moment où la CEEAC est engagée dans certains chantiers prioritaires tels que :

- la mise en œuvre de la réforme institutionnelle de la CEEAC décidée par la 16ème Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement à N'Djamena en 2015, qui prendra également en compte le COPAX ;
- l'opérationnalisation de la Zone de Libre-Echange de la CEEAC, en harmonie avec la Zone de Libre-Echange Continentale de l'Union africaine.

En me référant à l'opérationnalisation de la Zone de Libre Exchange de la Communauté Économique des Etats de l'Afrique Centrale, je voudrais mettre en accent particulier sur le besoin pour le COPAX, de traiter sur la libre circulation des personnes et biens dans notre région, ainsi que sur la coopération policier et judiciaire. On parlera sur ça prochainement.

Face à ces défis, les mécanismes de sécurité collective de la CEEAC, notamment la Force Multinationale de l'Afrique Centrale

(FOMAC) doivent être renforcés, revitalisés et arrimés à la nouvelle architecture institutionnelle de la CEEAC. Les décisions qui seront prises ici au sujet de la FOMAC y contribueront grandement.

Excellences ;

Mesdames et Messieurs ;

C'est le lieu pour moi ici de réaffirmer l'engagement de la Commission à redoubler d'ardeur au travail, aux côtés des Etats membres, en vue de prévenir et gérer les crises et conflits dans notre espace communautaire.

Mon souhait est donc de voir les délibérations des Ministres déboucher sur des projets de décisions et recommandations appropriées, permettant de construire un meilleur espace de paix et de sécurité, intégré et prospère.

Je voudrais terminer mon propos en vous remerciant une fois de plus, et en renouvelant la disponibilité de la Commission à travailler étroitement avec les Etats membres en vue d'implémenter les décisions des hautes instances de notre Communauté.

Vive l'intégration régionale en Afrique Centrale !

Vive le COPAX !

Vive la CEEAC !

Je vous remercie de votre aimable attention.